**2**:03 26 03 10 41

# PROCÉS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 mai à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

#### Etaient présents :

MM. LEMAIRE, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, FERGEAU, GRIMPLET, LEGRAND, VENANT-VALERY,

Mmes, WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET formant la majorité des membres en exercice.

#### Absents:

M. CAMUS qui donne pouvoir à M. LEMAIRE, MM. HATTERER, SOULIER

Monsieur Macadré est élu secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024
- 2. Délibération portant sur le renouvellement de la convention de mutualisation des services entre la Commune et la Communauté Urbaine du Grand Reims.
- 3. Délibération portant sur la révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- 4. Délibération portant sur le renouvellement dérogatoire de la semaine d'école sur quatre jours.
- 5. Délibération portant sur l'achat d'un tracteur.
- 6. Questions diverses

### 1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date 28 mars 2024

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE: Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 13

# 2 / Délibération portant sur le renouvellement de la convention de mutualisation des services entre la commune et la communauté urbaine du grand Reims. (Délibération 2024-05-17D)

Monsieur le Maire lit la convention de mutualisation des services entre la Commune et la Communauté Urbaine du Grand Reims qui met à disposition les agents du service technique notamment pour l'entretien des sites scolaires et périscolaires.

Chaque année la Commune transmettra à la CUGR un titre de recette accompagné d'un état récapitulatif indiquant le recensement des recours au service de l'année N.

Le versement du montant de l'année sera versé en fin d'année N.

Vu l'avis du comité social territorial de la commune de Saint Thierry en date du 09/04/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

#### DECIDE,

D'instituer les services communs suivants et d'en assurer la gestion, conformément aux dispositions dérogatoires de l'article L.5211- 4-2 du CGCT :

Services techniques : entretien des sites scolaires et périscolaires

D'approuver « la convention de services communs gérés par la commune de Saint Thierry » et ses annexes ayant pour objet de définir les modalités de création et de mise à disposition des services communs avec la Communauté urbaine du Grand Reims,

D'autoriser Monsieur Le Maire, à signer cette convention et tout document afférent à la mise en œuvre de la mutualisation des services.

VOTE: Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 13

# 3/ Délibération portant sur la révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : (délibération 2024-05-18D)

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP qui a fait l'objet de la délibération n°2022-01-02D du 14 janvier 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réviser la délibération pour les motifs suivants :

- Modifier les montants annuels maximum de l'IFSE prévu dans la délibération 2022-01-02D afin d'anticiper les révisions d'attribution de primes, à minima tous les 4 ans pour la part IFSE;
- Anticiper les éventuels avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 09 avril 2024.

Il est proposé d'augmenter les plafonds prévus par la commune comme suit :

### Catégorie B

Rédacteurs / Techniciens

Groupe	Emplois	IFSE - Montant plafonds annuel applicable à l'État	IFSE - Montant plafonds annuel votés en 2022 par la collectivité	IFSE – Montant plafonds annuel proposé
Groupe B1		17 480 €	3580 €	8740 €
Groupe B2		16 015 €	3280 €	8000 €
Groupe B3		14 650 €	3000 €	7325 €

# Catégorie C

Adjoints administratifs/ Adjoints techniques territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant plafonds annuel applicable à l'État	IFSE - Montant plafonds annuel votés en 2022 par la collectivité	IFSE – Montant plafonds annuel proposé
Groupe C1		11 340 €	2800 €	5670 €
Groupe C2	^		2000 €	5400 €

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents,

- De modifier l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.

VOTE: Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 13

# <u>4/ Délibération portant sur le renouvellement dérogatoire de la semaine d'école sur quatre jours : (délibération 2024-05-19D)</u>

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelle, élémentaires et primaires publiques a élargi les possibilités de dérogation et a permis notamment d'organiser le temps scolaire en huit demi-journées sans obligation de répartir les enseignements sur 5 matinées et 4 après-midis.

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation du temps scolaire (OTS) des écoles est arrêtée pour une durée de trois ans, conformément aux dispositions du code d l'éducation.

Il rappelle aussi qu'il convient de délibérer à nouveau pour les horaires d'école pour la rentrée 2024/2025 malgré que la commune n'ait pas la compétence scolaire.

Il précise le fonctionnement de l'école est réparti actuellement comme suit :

- 7h30-8h30 garderie périscolaire
- 8h30-11h30 enseignement
- 11h30-13h30 pause méridienne
- 13h30-16h30 enseignement
- 16h30-18h30 garderie périscolaire

Monsieur le Maire propose le maintien de l'organisation et des horaires actuels.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

VOTE: Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 13

### 5 / Délibération portant sur l'achat d'un tracteur : (délibération 2024-05-20D)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le remplacement du tracteur tondeuse est à effectuer. Il présente le devis de la société CRA BOURGOGNE (CLAAS réseau agricole SAS) au prix de 14 550€ HT. Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse est une nécessité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 21 en section d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide l'achat de ce tracteur, à l'unanimité des présents.

VOTE: Contre: 0 Abstention: 0 Pour: 13

### 6 / Questions diverses

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents que le banc fabriqué par les élèves du collège du Mont d'Hor offert à la commune sera installé devant le monastère face à la fontaine (entre les deux arbres).
- DIA : Le Conseil Municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur le bien vendu chemin des Wardes.
- L'ouverture des plis de l'appel d'offre concernant la salle d'activité a été fait, nous attendons le retour de l'architecte.
- Une présentation du diagnostic de l'Église aura lieu le 19 juin.

- Des devis sont en cours pour l'aménagement de deux places de parking proche du cabinet médical (réservé à celui-ci).
- La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 aura lieu le 8 mai à 10h00 sur la place de la Mairie.
- Le pot communal aura lieu le 14 juin dans la cour de l'école.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

# Tour de table:

- Madame Waitasreck indique que lors du prochain Conseil Municipal l'organisation et les tarifs des activités seront à revoir.
- Madame Brenot informe que le fleurissement du village est en cours.
- Monsieur Fergeau signale une intrusion dans le collège avec graffitis injurieux sur les murs, une enquête est en cours.
- Monsieur Child alerte d'une recrudescence des incivilités sur le village (vol, tentative d'intrusion dans une maison...).
- Monsieur Macadré informe qu'un rendez-vous est prévu avec la commune de Merfy pour le devenir des écoles maternelle et primaire.
- Certains riverains se plaignent du travail mécanique des vignerons. Cependant il est à noter que Saint Thierry est un village rural dont il faut accepter les avantages et les contraintes professionnelles des viticulteurs et agriculteurs.

Prochain Conseil Municipal prévu le 13 juin 2024

La séance est levée à 21h20

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS ABS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER ABS	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK